



Le Canut Sans Cervelle

Journal à parution irrégulière mais toujours appréciée.

Edito

Entre 2008 et 2023, la DGFIP a supprimé 36 000 emplois soit 28% de ses effectifs passés de 130 000 à 94000 entre ces deux dates.

Dans le même temps, le nombre de foyers fiscaux a augmenté de 11% et celui des entreprises de 29%.

Ces quelques chiffres montrent à eux seuls l'importance des efforts que les agents ont dû fournir pour faire tourner l'infamale machine !

Pour quelle reconnaissance ?

Une baisse de plus de 20 % de valeur du point d'indice en euro constant ! Un gel du régime indemnitaire depuis plus de 10 ans !

Alors comment ne pas ressentir une profonde colère d'entendre le Président de la République remettre le couvert sur la rémunération au mérite des fonctionnaires.

Le mérite et la conscience professionnelle des agents sont parfaitement démontrés et n'ont d'égal que leur profonde amertume, déception et démotivation.

Avant de parler de rémunération au mérite sur l'avenir, il faudra d'abord solder les comptes du passé !

Personne et surtout pas le Président n'ignore ces constats et l'absence de réponse des gouvernements successifs montre, au mieux, une indifférence totale vis-à-vis des fonctionnaires et du service public, ... au mieux.

ASSEMBLEE GENERALE

Solidaires Finances Publiques 69

Judi 11 avril

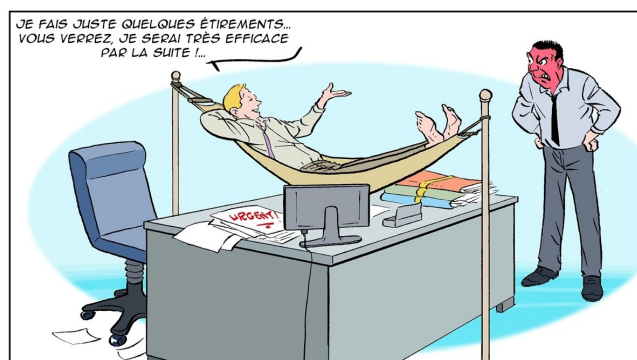
à l'Amphithéâtre de la cité
de la Part Dieu à 9 heures.

Avec la présence de David BOILET

du Bureau National

Une autorisation d'absence pour assemblée générale est accordée que vous soyez adhérent ou non et devra être posée pour la journée dans Sirhius/fonctions syndicales/assemblée générale

NCAE : LES NOUVELLES POSTURES



Suppressions d'emplois.

Après un beau tour de passe-passe, la DRFIP 69 affiche 10 suppressions d'emplois pour 2024. Les prélèvements seront en fait de 20 emplois !

Les agents de la direction remercient infiniment la DGFIP de cette nouvelle reconnaissance de leur mérite.

Quel avenir pour vos dépenses de santé pour les agents de Bercy ?

D'ici le 1er janvier 2025, c'est un véritable big-bang que va connaître le secteur de la protection sociale complémentaire. Ceci aura des conséquences très pratiques pour vous, puisqu'il s'agit de la prise en charge des frais médicaux.

Rappel des épisodes passés et à venir.

Février 2021 : Le nouveau dispositif de Protection Sociale Complémentaire (PSC) des agents publics a été décidé, sans possibilité d'amendement par le Parlement, puisque **le Gouvernement a légiféré seul**, par ordonnance :

- **fin du système du référencement** (des mutuelles) : il sera remplacé par un appel d'offres (lancé au deuxième semestre 2024) auquel pourraient concourir des groupes mutualistes ou tout type d'opérateurs du secteur.
- lorsque le ministère aura retenu ce dernier, **l'adhésion des agents sera automatique et sans possibilité de choix d'un autre intervenant.**
- **le Ministère prendra en charge 50 % de la cotisation d'équilibre du panier Santé socle** (montant individuel nécessaire pour couvrir collectivement les dépenses). Cette prise en charge remplacera donc les 15 euros actuels.

Avril 2022 : après négociations au niveau Fonction publique (FP), la ministre De Montchalin a accepté de revoir, en partie, son dispositif de Contrat Collectif Obligatoire ce qui a abouti d'abord à :

- l'amélioration du panier socle en Santé (les discussions continuent sur la prévoyance)
- une réintégration des retraités dans le dispositif (sur adhésion facultative) mais sans parvenir, pour l'instant, à faire participer l'État au financement de leur couverture.

Quels sont les enjeux ?

Les enjeux principaux sont :

- de retrouver le niveau – et l'étendue – de la couverture complémentaire actuelle de la plupart des agents des Finances ;
- d'améliorer la participation financière du ministère pour que personne n'y perde en couverture et pour que chacun y gagne sur la couverture des risques et sur le coût pour se protéger.

Pour le dire simplement, **Solidaires Finances se bat pour que personne n'y perde et que tout le monde y gagne.**

Le choix fait par le gouvernement, d'imposer le contrat collectif obligatoire en santé (et seulement en santé) et de réserver la participation financière aux actifs (et seulement aux actifs) remet en cause la couverture actuelle aux Finances caractérisée par :

- le couplage Santé/Prévoyance (perte de salaires) incluant la dépendance pour toutes et tous ;
- la solidarité entre actifs et retraités

Aux Finances, c'est un ensemble de 330 000 à 350 000 personnes qu'il faut couvrir.

Il y a, d'une part, les 132 000 agents du ministère en activité

auxquels il convient d'ajouter les ayant-droit (60 000 personnes). S'agissant des retraités, ces derniers peuvent adhérer volontairement (le système n'est obligatoire que pour les actifs). C'est une population numériquement supérieure au nombre d'agents en activité (environ 150 000 personnes).

Cela concerne donc tout le monde, agent en activité ou non et familles. Par ailleurs, se pose non seulement la question des dépenses de santé, mais aussi celle de la prévoyance et de la dépendance.

N'oublions pas que les agents relevant de Bercy sont aussi dans une situation spécifique à plus d'un titre :

- système globalement plus avantageux que le nouveau standard défini au niveau Fonction publique : couverture plus étendue, remboursements au moins égaux ou supérieurs au standard Fonction publique, fort mécanisme de solidarité (cotisation de 15 et 18 € pour les deux premiers enfants, blocage de la cotisation retraités à partir de 71 ans),
- continuité de couverture entre l'activité et la retraite.
- Autre point qui doit à l'évidence être pris en compte dans les travaux : les volumes d'emploi à Bercy, il y a un problème d'équilibre entre les retraités et les actifs. Il est clair que c'est à l'autorité politique de compenser cet état de fait.
- **Et que viennent donc faire les organisations syndicales là-dedans ?**

Après la décision autoritaire du gouvernement en 2021 de mettre fin au dispositif du Référencement (Mgéfi aux Finances) pour le remplacer par le modèle du privé (contrat collectif obligatoire, choisi par l'employeur), la responsabilité des syndicats de la Fonction publique a été de sauver ce qui pouvait l'être et de permettre des avancées au niveau des ministères, en particulier dans ceux qui avaient su conserver une couverture étendue (santé + prévoyance + dépendance) et un haut niveau de couverture (supérieur au panier FP).

L'accord méthode a été signé le 29 novembre.

Nous allons maintenant entrer dans le fond de la négociation (options, panier de soins, ...). En principe, tout ceci devait être mis en place au 1er janvier 2025. Mais tenir ce délai semble d'ores et déjà être une gageure. Surtout au regard des enjeux pour les agents, leurs ayants-droit et les retraités.

Pour Solidaires finances qui représentent les agents de Bercy, l'enjeu est vital.

- **Solidaires Finances sera là sur un domaine extrêmement ardu, mais où, à la fin, c'est de l'humain qui est en jeu.**
- **Solidaires Finances se battra résolument pour que ce régime ne soit pas un recul permanent pour les agents. Les dégâts seraient incalculables. Ils seraient également la marque d'une politique.**
- **Solidaires Finances sera pleinement investi sur ce dossier, qui est un chantier lourd des temps à venir.**

EVALUATION PROFESSIONNELLE 2024.

La campagne d'évaluation 2024 (gestion sur l'année 2023) va commencer.

N'oubliez pas que l'entretien professionnel n'est pas obligatoire. Il doit obligatoirement être proposé à l'agent qui peut toujours le refuser. Et il y a toujours dans le Rhône et ailleurs, des irréductibles agents qui le boycottent !

Comme l'an dernier, l'entretien professionnel sera conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent (a minima cadre A). L'autorité hiérarchique, chargée de viser le compte rendu d'entretien, établi par l'évaluateur, est le responsable qui est placé immédiatement au-dessus du supérieur hiérarchique direct de l'agent évalué. S'il a des adjoints sous la main, ton chef de service est donc ton autorité hiérarchique.

Côté applicatif, nous rappelons qu'ESTEVE ne reprend pas les comptes rendus des entretiens professionnels des années antérieures.

Tu peux le retrouver dans ton Espace SIRHIUS – Accéder à SIRHIUS – Mon dossier numérique (tout en bas à gauche) – Consulter. La comparaison entre les évaluations passées et celle de l'année est très importante !

L'évaluation des objectifs fixés sera déclinée de la manière suivante : Atteint – Partiellement atteint – Non atteint – Devenu sans objet (avec Analyse des résultats). Des dates d'échéance peuvent être indiquées (ex : tant de dossiers à rendre pour le 30-03).

Rappelons que depuis l'année dernière le profil croix a disparu pour la catégorie A et que la compétence managériale est prise en compte.

Pour la catégorie B et C, l'aptitude à exercer dans le corps supérieur (promotion par liste d'aptitude) se résume en « Oui » ou « Non ».

Au niveau de la rubrique « Appréciation de la valeur professionnelle et de la manière de servir de l'agent », nous vous invitons à la vigilance quant à la retranscription du tableau synoptique en formulation littérale qui devra être cohérente à chaque item !

Les expressions du type « s'attacher à », « s'efforcer de » ou « objectifs globalement atteints » doivent vous alerter car sont des jugements plutôt négatifs.

L'an dernier, il avait été demandé aux évaluateurs que l'Excellence devienne l'exception. Par conséquent, il fallait prouver votre valeur chaque année ! Ce procédé a entraîné de multiples problèmes et nous ne savons pas pour l'heure quelle consignes seront données cette année.

Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré depuis sa mise en place en 2010.

Nous vous informons que les recours des entretiens professionnels se feront au niveau national exclusivement. Conséquence de la suppression des CAP Locales.

En cas de contestation, avant la saisine de la CAP nationale, un recours hiérarchique devra être formulé par écrit, dans un

délai de 15 jours francs suivant la notification du compte-rendu d'entretien professionnel visé par l'autorité hiérarchique à l'agent (c'est-à-dire le chef de service quand il y des A dans le service ! Il pourrait donc se trouver juge et partie).

Un journal national « Unité » Spécifique à l'entretien professionnel va prochainement être adressé par Solidaires Finances Publiques.

Ne signez pas tout de suite votre entretien professionnel ! Vos représentants de Solidaires Finances Publiques vous invitent à les contacter le plus rapidement possible que vous ayez des doutes ou pas.

Une permanence au local syndical de Solidaires Finances Publiques se tiendra comme chaque année à la CAE et à l'HDF (les dates vous seront communiquées ultérieurement par voie de messagerie). Vous pouvez aussi nous adresser vos questions sur la boîte mail de la section.

L'année 2023 a été marquée par cette nouvelle procédure d'évaluation. A plusieurs reprises, Solidaires finances publiques a été dans l'obligation d'interpeller la DG au vue de ce qui se passait dans les directions locales notamment suite à la dégradation des profils croix. Les CAP nationales ont été extrêmement tendues et vos représentants ont régulièrement pointé du doigt, les incohérences et l'impact de cette évaluation sur les agents en terme de Risques Psycho-Sociaux. En janvier 2024, les recours 2023 continuent au niveau national car les appels ont été beaucoup plus nombreux que les années antérieures, signe fort de mécontentement des agents.

REMUNERATION AU MERITE : UN VRAI PROGRES ???



ESTEVE doit permettre une mobilité des agents entre les administrations MAIS PAS QUE : on voit se profiler à travers cet outil l'arrivée de la rémunération au mérite pour les années futures et la généralisation des postes à profil.

Il faut rester vigilant et nous contacter au moindre doute. Toute l'équipe de Solidaires est à vos côtés.

Point sur la réforme du Contrôle Fiscal.

Deux CSAL se sont tenus sur la réforme du contrôle fiscal, le 1^{er} a eu lieu le 11 décembre 2023, où la totalité des Organisations Syndicales ont voté contre le projet de réforme du contrôle fiscal ce qui a entraîné la convocation d'une deuxième séance.

Le président a reconvoqué sans apporter de nouveaux éléments le 20 décembre 2023 :

malgré une pétition signée par plus de 200 personnes ;
malgré un envahissement d'un précédent CSAL par les acteurs du contrôle fiscal ;

malgré le vote contre de la totalité des organisations syndicales ;
malgré les nombreuses interventions des élus ;
le projet est passé.

Force est de constater qu'il ne peut y avoir de débat constructif, la direction n'apporte aucune réponse à nos questions :

- Questions sur les règles d'affectation RH : On ne sait toujours pas, mais on suppose qu'il y aura des profilages pour les futurs ex-agents des PCRPs, suivant qu'ils font du patrimonial ou de l'IR ou des deux.

- Questions sur la façon de travailler : que ce soit pour les Services de Programmation et de Contrôle (SPC) ou la Brigade de Contrôle Patrimonial (BCP), nous avons entendu tout et son contraire !

«les agents continueront de faire le même travail qu'avant » et quelques minutes plus tard « Les agents en SPC devront être polyvalents, surtout s'ils souhaitent une liste d'aptitude».

Le discours de l'équipe de direction qui s'appuie sur le volontariat des agents se retrouve malmené...

Les missions de la BCP, définies dans le projet comme devant faire des DFE (dossiers à fort enjeu), sans précision s'ils porteront sur des dossiers IR ou patrimoniaux, ou les deux ! La direction parle de «faire des ESFP...» c'est clair comme de l'eau de boudin.

Cela ne va pas aider pour essayer de choisir son affectation ...

A la lecture des documents préparatoire du CSAL sur les suppressions d'emplois, nous avons appris que le PCRPs va se voir transférer deux emplois A, qui vont être prélevés l'un sur le SDE et l'autre sur le SPF.

Après la réforme, ces emplois seront attribués à la BCP.

Vous avez bien compris que la politique de renfort du contrôle se fera au détriment des autres services...Surtout pas avec des créations d'emplois !!!

Dernier scoop de l'année de notre équipe de direction, la similitude des futurs chefs de services de cette nouvelle organisation souhaitée par aucun acteur du contrôle fiscal...

Elle est plutôt largement incomplète, entre les postes qui sont toujours vacants et les nombreux départs à la retraite qui s'annoncent, mais rassurez-vous des recrutements sont en cours....

Nouveauté à grade égal, un IDIV pourra avoir un adjoint IDIV !!! logique difficile à comprendre.

Le déménagement à la NCAE devra se faire entre fin mai et début juin, avec un nouveau jeu à la clef « les chaises musicales »...

La restructuration doit en principe se faire après le mouvement d'affectations locales donc en septembre, mais les services s'installent en mai et donc en configuration actuelle pour ceux de la CAE.

Le PCE de Bron, actuellement à la CAE, retourne à Bron en mars ; le PCE de Villefranche et le PCE 1 restent là où ils sont.

Rassurez-vous chers lecteurs, les groupes de travail se réunissent sans relâche depuis le début de l'année pour faire fonctionner cette usine à gaz. Solidaires Finances Publiques souhaite beaucoup de courage et de patience aux malheureux participants.

REJOINS-NOUS !!! Adhère à Solidaires en 2024

Être adhérente et adhérent à Solidaires Finances Publiques, c'est être en capacité d'agir et de participer à un collectif où chaque voix, chaque avis compte. En effet, à Solidaires Finances Publiques, nous fonctionnons au consensus, nous recherchons constamment à tous les niveaux ce qui nous unit plutôt que ce qui nous divise.

Nous n'avons cessé de développer un syndicalisme d'adhérents, de proximité et technique. Un syndicalisme à l'écoute et réactif. C'est notre force, nous la mettons au quotidien au service de nos adhérents et plus globalement au service de la défense individuelle et collective de l'ensemble des agentes et agents de la DGFIP. Un syndicat combatif et unitaire pour :

Te défendre, te soutenir, t'accompagner : dès le début de notre carrière à la DGFIP et tout au long de son déroulé, l'aide de Solidaires Finances Publiques est de plus en plus importante dans le contexte dégradé que nous connaissons. Solidaires Finances Publiques t'accompagne tout au long de ta carrière : mutation (pour te conseiller dans la formula-

tion de tes vœux par exemple), évaluation (pour t'aider à lire entre les lignes de l'administration et/ou faire un recours), conditions de travail, rémunération, promotion, demande de télétravail, problèmes avec la hiérarchie...

Ton syndicat sera là à chaque instant pour te défendre et défendre tes droits et garanties.

T'informer : Parce que Solidaires Finances Publiques défend la transparence, nous rendons compte à l'ensemble de nos adhérentes et adhérents, en exclusivité, de toutes les instances locales ou nationales.

Te représenter : Solidaires Finances Publiques porte la voix de ses adhérentes et adhérents et de l'ensemble du personnel de la DGFIP, face aux pouvoirs publics tant administratifs que politiques.

T'écouter : Lors des réunions internes, chaque adhérent peut exprimer ses idées, apporter ses expertises pour alimenter le revendicatif et la vie démocratique du syndicat. Cela nous rend plus fort, et plus crédibles !

Être aidé pour réussir les concours : Solidaires Finances Publiques propose depuis

plusieurs années un dispositif « Prête-moi ton concours » réservé aux adhérents. Il permet aux collègues admissibles aux concours de la DGFIP de bénéficier de fiches conseils, des questions posées aux candidates et candidats des concours précédents voire d'oraux blancs organisés par des camarades expérimentés. Une fois admis, le soutien pratique se poursuit durant la scolarité.

Connaître ses droits avec le Guide Pratique de l'Agent(e) et de l'Agent (GPA) :

Solidaires Finances Publiques a mis à la disposition de ses adhérentes et adhérents le GPA sur le site internet national. Son but est de délivrer des informations actualisées sur les droits des agents tout au long de la vie professionnelle, un décryptage de tous les textes législatifs, réglementaires et administratifs, qui gèrent ta carrière.

Nos correspondants sont à ta disposition dans les services, tu peux adhérer auprès d'eux ou directement en ligne sur le site « www.solidairesfinancespubliques.org » (paiement possible en 4 mensualités. Ta cotisation est déductible à 66 %).